

Liffré ≡ Cormier COMMUNAUTÉ

CONSEIL DE COMMUNAUTE REUNION DU 26 MARS 2018

L'AN DEUX MILLE DIX-HUIT, LE VINGT-SIX MARS à vingt heures trente, les membres de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LIFFRE-CORMIER COMMUNAUTE, désignés conformément aux dispositions des articles L 5211.7 et L 5214.7 du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis en séance ordinaire à LA MAISON INTERCOMMUNALE DE ERCE-PRES-LIFFRE, sur convocation de Monsieur Loïg CHESNAIS-GIRARD, Président, adressée le 20 mars 2018.

Présents : Mmes BRIDEL C., COUR L., DANIEL F., LERAY-GRILL C., MARCHAND-DEDELOT I., OULED-SGHAÏER A-L., MM. CHESNAIS-GIRARD L., BARBETTE O., BEGASSE J., BEGUE G., BLANQUEFORT Ph., CHESNEL D., DESBORDES P-J., DESJARDINS S., FRAUD E., LE ROUSSEAU G., LE ROUX Y., LEVENEZ E., MAILLARD M., MARCHAND S., MICHOT B., ORY G., PIQUET S., SALAÜN F., VEILLAX D., SALAÜN R.

Absents : Mmes BOURCIER V., KERLOC'H A., LAMOUR E., LEPANNETIER-RUFFAULT V., MIRAMONT F., MM BEAUGENDRE F., DEBAINS J-M., DESRUES T., GÉNOUËL J., LAHAYE P., PICARD H.

Pouvoirs : Mme BOURCIER V. à M. BEGUE G., M. DESRUES T. à M. DESJARDINS S., M. GÉNOUËL J. à M. DESBORDES P-J., Mme LAMOUR E. à M. BEGASSE J., Mme LEPANNETIER-RUFFAULT V. à M. VEILLAX D., M. PICARD H. à M. BLANQUEFORT Ph.

Secrétaire de séance : Mme OULED-SGHAÏER A-L.

SPORT

Tarifs salle de la Jouserie – Le week-end

Rapporteur : Jérôme BEGASSE, Vice-président

- VU le Code général des collectivités territoriales ;
- VU l'arrêté préfectoral en date du 14 novembre 2016 portant extension du périmètre de la Communauté de Communes du Pays de Liffré étendu aux communes de Gosné, Livré sur Changeon, Mézières sur Couesnon et Saint Aubin du Cormier ;
- VU l'arrêté préfectoral en date du 29 décembre 2017, portant statuts de Liffré-Cormier Communauté, et notamment la compétence facultative « *Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêts communautaire et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire* » ;
- VU la délibération 2017/159 du conseil communautaire du 02/10/17 relative aux tarifs de la salle de la Jouserie ;

VU l'avis du bureau communautaire du 12 mars 2018 ;

VU l'avis favorable de la commission n° 14 mars 2018 ;

IL EST EXPOSE CE QUI SUIT :

Dans le cadre de sa compétence « *construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêts communautaires* », Liffré-Cormier Communauté a finalisé la construction de la salle de sport de la Jouserie située sur la commune de Saint-Aubin-du-Cormier.

Les enseignants des établissements scolaires et les encadrants des associations bénéficient de cet équipement pour la pratique des activités physiques et sportives.

La délibération 2017/159 du conseil communautaire du 02/10/17 précise les tarifs de la salle de la Jouserie pour :

- La période scolaire,)
La période de vacances) Pour les structures du territoire et hors territoire
- La période d'été)
- La gratuité pour toutes les compétitions le week-end
- Manifestation le week-end avec entrées payantes, prise en charge des frais de coût de fonctionnement.

Il est proposé d'établir un tarif pour des associations/structures du territoire et hors territoire pour des réservations de la salle le week-end.

- Tarifs proposés pour le week-end (vendredi soir, samedi ou dimanche quel que soit le nombre d'heures) :
- Structures du territoire de Liffré-Cormier : Gratuit ou 100€ / jour (vendredi, samedi, dimanche ou jours fériés) si l'entrée est payante
- Pour toutes structures hors territoire 130€ / jour (vendredi, samedi, dimanche ou jours fériés)

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les tarifs applicables tels qu'ils sont présentés ci-dessus

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE,

LE PRESIDENT,

LOÏG CHESNAIS-GIRARD

